

# Questions/Réponses sur la journée du sport scolaire du mercredi 17 septembre 2014

## Qu'est-ce que le sport scolaire ?

---

- En complément de l'éducation physique et sportive (EPS), discipline d'enseignement obligatoire de la maternelle à la terminale, le sport scolaire offre à tous les élèves volontaires la possibilité de pratiquer des activités physiques et sportives dans le cadre de l'association sportive de leur école ou de leur établissement.
- Adhérer à l'association sportive (AS) est un premier pas dans l'apprentissage de la vie associative.
- Le sport scolaire est **au cœur de la politique éducative**. Il est au service de la réussite, de la responsabilisation, de la santé et du bien-être de chaque élève. Il poursuit une double finalité éducative et sociale au travers de la pratique sportive :
  - le sport scolaire favorise l'apprentissage de la responsabilité et de la citoyenneté ;
  - il apprend le respect de soi-même, le respect de la règle, de l'adversaire et de l'arbitre ;
  - privilégiant l'engagement collectif, il valorise la notion d'équipe ;
  - il permet l'épanouissement de solidarités collectives et contribue ainsi à éviter toute forme de violence ;
  - impliquant les élèves dans l'organisation des rencontres sportives et les intégrant à la vie de l'association, le sport scolaire crée ces espaces de socialisation et de concertation qui sont un des lieux de formation du futur citoyen ;
  - il contribue à l'égalité des chances et à l'intégration en donnant à tous les élèves les mêmes droits et les mêmes devoirs ;
  - il améliore l'hygiène de vie, participant ainsi à la prévention des conduites addictives et l'éducation à la santé.

Parce que les temps des rencontres sont source d'amitié, de joies, d'émotions fortes, et le théâtre d'expériences inoubliables, la relation élèves-professeurs prend une autre dimension et, au-delà, la relation jeunes-adultes, condition essentielle d'une réelle vie associative. Les rencontres sportives diversifiées et accessibles à tous les élèves développent une culture sportive de qualité.

## Qu'est ce qu'une association sportive d'école ou d'établissement ?

---

« L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices » (Article 1<sup>er</sup> de la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901).

Dans chaque école, il peut être créé une association sportive affiliée à l'USEP, entité à la fois juridique et éducative. L'AS fédère ses adhérents (enfants, parents, enseignants...) autour d'un projet associatif et sportif. Elle est un outil d'éducation à la prise de responsabilités, et de décisions, à la vie démocratique.

Dans chaque collège et lycée de France, il est créé une association sportive, présidée par le chef d'établissement. Les élèves désireux de pratiquer une ou des activités sportives dans le cadre de l'AS doivent adhérer à l'association et prendre une licence.

Chaque association sportive a la charge d'élaborer un projet susceptible d'obtenir la participation du plus grand nombre d'élèves de l'établissement, en tenant compte de la diversité du public concerné et en offrant des activités sur la totalité de l'année scolaire.

Le projet doit témoigner de la réalité de la vie associative, en prévoyant différents types de participation active des élèves dans l'organisation et l'animation des activités.

(Cf. le programme « vers une génération responsable » de l'UNSS et la formation des Jeunes Officiels.)

L'association sportive est administrée par un comité directeur, qui élit parmi ses membres un trésorier, un secrétaire et un secrétaire adjoint. Un élève et un parent d'élève peuvent être nommés à la vice-présidence de l'association

### Qui encadre les activités sportives ?

---

Dans le premier degré, un adulte adhérent de l'association peut encadrer. Mais le plus souvent, il est fait appel par convention avec un club ou une fédération sportive à un intervenant sportif qualifié.

Dans le second degré, l'animation de l'AS est assurée par les enseignants d'EPS de l'établissement dans le cadre de leur service d'enseignement. Un personnel qualifié peut assister l'équipe pédagogique, à la demande et sous la responsabilité de cette dernière.

### Quel est le prix moyen d'une licence ?

---

Dans le premier degré, le prix moyen d'une licence est de 5 €.

Dans le second degré, le prix moyen d'une licence à l'AS de son établissement scolaire est de 18 € 50, soit un tarif très inférieur au prix moyen d'une licence dans un club sportif civil.

### Faut-il un certificat médical pour prendre une licence ?

---

Pour une prise de licence à l'USEP, le certificat médical n'est pas nécessaire.

Par contre pour adhérer à une AS dans le second degré, le certificat médical est obligatoire pour attester de la non-contre-indication à la pratique sportive en compétition.

### Quelles sont les activités sportives proposées dans les AS ?

---

Ce sont plus d'une centaine d'activités sportives qui sont proposées par les grandes fédérations sportives scolaires. Près d'un élève licencié sur deux pratique un sport collectif.

Les activités les plus pratiquées à l'UNSS sont le handball, le badminton, le cross country puis le football.

### Qu'est ce que la formation des Jeunes Officiels UNSS ?

---

Les élèves souhaitent accéder de plus en plus à la prise de responsabilité par le biais de l'organisation, du reportage, de la gestion d'une rencontre ou d'une compétition.

Les élèves volontaires sont formés par leurs enseignants d'EPS ou des formateurs fédéraux. Le rôle des adultes est ici primordial pour leur donner le goût de persévérer dans cette voie, indispensable au bon fonctionnement des rencontres.

Le fait de permettre à des jeunes sportifs d'être accueillis, encadrés, interviewés par des personnes de leur âge, rend plus convivial les rencontres sportives scolaires.

Ils sont maintenant plus de 120 000 à posséder un diplôme de Jeunes Officiels, et beaucoup de ces jeunes poursuivent leur investissement associatif dans un club sportif et lors de leurs études universitaires.

La qualification de Jeune Officiel de niveau national est valorisée au baccalauréat depuis la session 2013.

## Quels sont les chiffres clés du sport scolaire au niveau national ?

---

Les associations d'école et d'établissement sont affiliées auprès d'une fédération sportive scolaire. 3 grandes fédérations sportives scolaires organisent le sport scolaire et rassemblent près de 2 700 000 licenciés :

Pour le premier degré de l'enseignement public, l'**Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP)** compte plus de 850 000 licenciés dont 50 000 adultes qui animent, organisent et accompagnent les enfants. Ses 11 000 associations interviennent dans et hors du temps scolaire et permettent à plus de 2 millions d'enfants de découvrir et pratiquer l'activité sportive dans un cadre éducatif.

Lien avec le site national de l'USEP : <http://www.usep.org/>

Pour le second degré, l'**Union nationale du sport scolaire (UNSS)**, 3<sup>ème</sup> fédération de France rassemble plus d'un million de licenciés, qui pratiquent une activité sportive dans les 9 550 associations sportives de collèges et de lycées.

Au total, un adolescent sur cinq s'adonne chaque mercredi, le midi ou en fin de journée à l'une des activités proposées.

Lien avec le site national de l'UNSS : <http://www.unss.org/>

## Quels sont les objectifs de cette journée du sport scolaire ?

---

- Cette journée est destinée à mieux faire connaître et à promouvoir les activités des AS et des fédérations sportives scolaires auprès des élèves, des équipes éducatives, des parents d'élèves, du monde sportif local et des collectivités territoriales.
- Elle permet chaque année de réunir en début d'année scolaire de très nombreux élèves autour de manifestations sportives et ludiques, et de sensibiliser aux bienfaits de la pratique physique et sportive pour le bien-être et la santé.
- L'an dernier, en plus des trois grandes animations préparées dans chaque académie, près de 4 500 manifestations ont été organisées lors de cette journée : démonstrations, ateliers de découverte sportive, tournois ou rencontres, forum, etc.
- Annoncée au bulletin officiel (la journée du mercredi 17 septembre 2014 a été annoncée par une note de service au BO n° 14 du 3 avril 2014), la journée du sport scolaire est l'occasion d'une mobilisation de tous les acteurs du système éducatif.
- La cinquième journée du sport scolaire est organisée **le mercredi 17 septembre 2014**. **Elle est intégrée à l'opération « Sentez-vous sport ! 2014 »** organisée par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) du 13 au 21 septembre 2014. Cette opération vise à sensibiliser et attirer le grand public à pratiquer une activité physique et sportive d'une manière régulière dans un objectif de bien-être et de santé. Au travers de nombreuses manifestations sportives de découverte et d'initiation, les différents publics vont découvrir tout au long de la semaine que les activités physiques et sportives sont accessibles quel que soit l'âge, mais aussi les handicaps.

## Comment est organisée la journée du sport scolaire ?

---

- **Un comité de pilotage national** est chargé d'organiser cette journée, de mobiliser l'ensemble des recteurs pour l'occasion, et de fournir un kit de communication aux services académiques.
- Dans chaque académie, un comité de pilotage recense les actions prévues, aide à leur bonne réalisation et met à jour sur le site Internet de l'académie une page dédiée exclusivement à cette opération.

- Les fédérations sportives scolaires apportent leur concours à la bonne réussite de cette opération en organisant de grandes manifestations sportives et des points presse, et en aidant les AS d'école et d'établissement dans l'organisation de leurs projets.
- Le lancement pourra prendre la forme d'une conférence de presse.
- Chaque école et chaque établissement scolaire du second degré est invité à communiquer largement à cette occasion auprès de l'ensemble de la communauté éducative, des élus et des clubs sportifs locaux, sur ses activités et ses projets. Cette journée doit être l'occasion de manifestations sportives promotionnelles, de tournois interclasses, de rencontres profs-élèves, etc. Pour permettre la conduite d'actions bénéficiant à l'ensemble des élèves, **toute ou partie de la matinée peut être banalisée.**
- **L'UNSS, l'USEP et le CNOSF mobilisent leurs cadres**, comme appui technique à disposition des recteurs et des IA-DASEN. Ils contribueront également à la communication autour de l'événement.
- Les ambassadeurs du Sport, les fédérations sportives et autres partenaires signataires de conventions (MGEN, MAIF, UCPA, etc.) sont également associés, de même que les collectivités territoriales, partenaires du sport scolaire.
- Il serait intéressant qu'un « **forum académique sur le développement du sport scolaire** » ouvert par le recteur, puisse se dérouler au cours de cette journée. Ce colloque peut réunir des responsables académiques, des universitaires, des représentants de l'USEP, de l'UNSS, de l'UGSEL et du monde sportif, des représentants des élèves et notamment ceux du CAVL, des parents d'élèves, des collectivités territoriales, ainsi que des ambassadeurs du sport régional.